

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE MONTMORENCY

Par l'arrêté n° URBA 2020-171 en date du 10 septembre 2020,

Le Maire de MONTMORENCY a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Montmorency.

A cet effet, a été désigné par Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Madame Florence Short, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MONTMORENCY, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 2 avenue Foch, du 5 octobre 2020 à 8h30 au 5 novembre 2020 à 17h aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur le site internet de la ville de Montmorency (<http://www.ville-montmorency.fr>).
- sur un poste informatique spécialement dédié à cet effet à la mairie de Montmorency (2 avenue Foch) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors jours fériés).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Madame la Commissaire Enquêteur, Mairie de Montmorency, Hôtel de ville, 2 avenue Foch, 95160 Montmorency.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : RLP@ville-montmorency.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville de Montmorency, à l'adresse suivante : <http://www.ville-montmorency.fr>.

La commissaire enquêteur sera présente à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 5 octobre 2020 de 14h à 17h,
- le samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h,
- le jeudi 5 novembre 2020 de 14h à 17h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie (services techniques, 1 avenue Rey de Foresta, 95160 Montmorency) et sur le site internet de la ville de Montmorency pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Maxime THORY
Maire de Montmorency